



MAYOTTE
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



Les forces vives de Mayotte
UI-CFDT
CGTma
FO
Le SNUipp-FSU
Le collectif des citoyens de Mayotte 2018
Les Assoiffés de Mayotte

A l'attention de la Première Ministre
Madame Elisabeth BORNE
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75007 Paris

Mamoudzou, le 04/12/2023

Objet : Les doléances des mahorais dans le cadre de la visite primo ministérielle

Madame la Première Ministre,

Nous, les forces vives de Mayotte, vous adressons ce courrier pour exprimer notre profonde préoccupation face à la situation de crises multiples que traverse notre territoire.

Au cours de sa visite récente, M. Philippe Vigier, ministre délégué chargé des Outre-mer, a été confronté à la réalité des violences vécues par les Mahorais, témoignant de la gravité des enjeux sécuritaires et migratoires.

Madame la Première Ministre, Mayotte est actuellement en état de siège. Or, les élus locaux et les autorités nationales s'accordent pour discuter de sujets qui, malheureusement, ne reflètent pas les préoccupations urgentes de notre population.

La criminalité a atteint un pic révoltant. Les troubles à l'ordre public sont légion sur l'ensemble du territoire. Ils sont humainement insupportables. Des actes « terroristes » entravent notre liberté de circuler et notre sécurité au quotidien. Des enfants se font poignarder à l'école, nos habitations et nos biens sont incendiés, des femmes sont violées, la vie des citoyens est constamment menacée. Ces événements tragiques ne sont pas isolés mais font partie d'un climat de terreur et de peur bien orchestré et désormais permanent sur notre territoire.

Madame la Première Ministre, au paroxysme de l'insécurité, il est essentiel de reconnaître ces criminels pour ce qu'ils sont : les coupeurs de route sont des terroristes. En effet, selon le code pénal, « constituent des actes de terrorisme, lorsqu'elles sont intentionnellement en relation avec une entreprise individuelle ou collective ayant pour but de troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur ». Nous faisons face à des atteintes volontaires à la vie, à des atteintes volontaires à l'intégrité de la personne, à des enlèvements et à des séquestrations ainsi qu'à des attaques de moyen de transport avec des personnes à bord.

Cette reconnaissance doit s'accompagner d'un plan de sécurité renforcée, adapté à la gravité de la situation alarmante.

Dans ce contexte de déstabilisation exacerbée, nous demandons instamment au Président de la République de décréter les deux mesures les plus urgentes permettant d'apaiser notre île :

- 1 - Déclarer l'état d'urgence sécuritaire à Mayotte ;
- 2 - Abroger la loi d'exception instaurant le titre de séjour territorialisé pour éradiquer la « bidonvilisation » des communes, maîtriser l'explosion démographique ainsi que l'urbanisation anarchique et la paupérisation croissante.

Cette décision de souveraineté est susceptible d'enrayer l'immigration clandestine massive d'installation, et d'éviter des affrontements communautaires prévisibles à court terme.

Outre l'envoi d'une nouvelle compagnie tournante annoncée par le ministre de l'Intérieur pour lutter contre la recrudescence des violences en bandes organisées, nous exhortons le gouvernement à s'engager résolument dans le développement durable de Mayotte.

Des investissements significatifs sont nécessaires pour relancer le développement local et mettre à niveau les infrastructures, notamment dans les secteurs de l'adduction d'eau, de la santé, de l'éducation, de l'aéroport, du port et de la mobilité, pour répondre aux besoins primaires du 21^{ème} siècle.

De plus, nous insistons sur la nécessité d'une égalité républicaine tangible. Mayotte, territoire français depuis 1841, Département-Région depuis 2011 et Région Ultrapériphérique (RUP), doit bénéficier de dotations et de prestations sociales de droit commun pour cesser une discrimination injustifiée et infondée. Il est important de compenser le retard accumulé au fil des décennies avec un coût de la vie qui est supérieure à celui de la France hexagonale alors que plus de 75% de la population vivent sous le seuil de pauvreté.

Concernant ces points évoqués, nous exigeons des engagements clairs et une mise en œuvre immédiate. Il est impératif que les promesses soient accompagnées de délais définis et de plans d'action concrets, reflétant l'urgence et la gravité de la situation. Le temps des promesses utopiques est terminé. Il faut passer à l'action avec un plan déterminé dans le temps avec les ressources humaines et financières nécessaires à leur mise en œuvre en tenant compte des indicateurs d'évaluation de ladite politique.

Le combat pour la départementalisation de Mayotte étant incarné par les femmes, votre visite sera un moment décisif. C'est la première fois qu'une Première ministre fait le déplacement dans l'île. Au-delà du symbole, vous avez rendez-vous avec l'Histoire de Mayotte française. L'accueil qui vous sera réservé dépendra des actions concrètes que vous proposerez et des engagements que vous prendrez. Nous attendons avec impatience vos réponses et les mesures que vous envisagez de mettre en œuvre avant votre départ de Paris.

Madame la Première Ministre, la population mahoraise est pacifique, elle souhaite exprimer de

manière ferme et de vive voix ses doléances, en particulier sur les points qui font consensus au sein de la société civile. Les forces vives locales réclament des mesures volontaristes pour atténuer fortement les conséquences néfastes des nombreuses crises qui font de Mayotte un territoire en souffrance.

Les revendications de la population sont connues mais négligées par l'État. Il convient donc de traiter avec diligence des questions récurrentes qui relèvent d'une nécessité impérieuse.

Sur la crise migratoire et sécuritaire :

- Affectation d'un navire dédié à la surveillance en mer pour lutter contre l'immigration illégale et les arrivées massives sur le territoire ;
- Augmentation des moyens dévolus aux forces de l'ordre adaptés pour lutter contre la criminalité en bandes organisées et réalisation du projet immobilier de la justice (construction de la 2^{ème} prison, Centre d'éducation fermée pour mineurs dangereux) ;
- Favoriser le retour des policiers mahorais candidats aux postes ouverts ;
- Qualification comme actes terroristes des attaques commises contre les domiciles et les véhicules ;

Indemnisation des victimes, création d'un fonds spécial de dédommagement des biens détruits et des dommages physiques lors des agressions répétitives.

Sur la crise de l'eau :

Non-paiement des factures de la SMAE pendant les périodes de coupures d'eau ;

Plafonnement du prix du pack de six bouteilles d'eau à 1,60 euro comme en métropole ;

Activer la solidarité nationale et le fonds social européen (FSL) ;

Mettre en œuvre les mesures sociales d'aide au paiement des factures d'eau pour les ménages démunis ou insolvable ;

Subventionner l'achat des équipements individuels de captage et de stockage d'eau pour les usages domestiques et agricoles.

Sur la crise sanitaire :

Lutter contre le désert médical,

Application de la réforme de l'AME et de la CMU-C ;

Construction du 2^{ème} hôpital ;

Politique d'espacement des naissances en direction des migrants titrisés,

Madame la Première ministre, la situation catastrophique de Mayotte requiert un sursaut républicain pour redonner de l'espoir à une population vulnérable, fragilisée par de nombreuses crises qui s'alimentent et nourrissent un réel sentiment d'abandon de la part de l'Etat.

C'est pourquoi, nous vous demandons également d'agir avec célérité sur les thématiques laissées en jachère : la mise à niveau des services publics surchargés et en voie de délitement, la relance de l'économie mahoraise, l'aménagement du territoire et le progrès social, c'est la seule solution pour rétablir la paix sociale dans l'île.

Enfin, dans cet esprit de reconquête du territoire mahorais si cher au cher à Matignon, un effort particulier doit être entrepris par tous les ministères concernés à trois niveaux :

L'attractivité du territoire : augmentation du taux d'indexation des salaires à hauteur de 53% comme dans le Département de La Réunion ;

L'égalité de traitement et des droits : alignement immédiat des droits sociaux sur ceux de la métropole (SMIC, prestations familiales, retraites, etc.),

Le développement local : réalisation des infrastructures structurantes, transport et mobilité (routes, port, aéroport) ; réseaux publics (énergie).

Avec le respect dû à votre fonction, nous espérons que notre appel sera entendu et que des actions immédiates seront entreprises.

Respectueusement.

Les Forces Vives du territoire.